

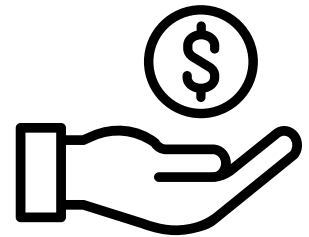
Index de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

81 Color obtient un score de points en 2024

OBJECTIFS DE PROGRESSION

ÉCART DE RÉMUNÉRATION

Pour progresser sur cet indicateur COLOR FOODS se fixe pour **objectif** d'obtenir dans la mesure du possible, **d'ici deux ans, 4 points de plus sur l'indicateur de l'index relatif aux écarts de rémunération (36/40)**. Un retravail des catégories utilisées lors du calcul de l'index Égalité est envisagé, en vue d'étudier une répartition par coefficient hiérarchique, pour une cotation plus juste (responsabilités similaires). De plus, l'entreprise effectue une **analyse annuelle** en vue de pouvoir **supprimer des écarts de rémunération injustifiés** entre les femmes et les hommes, pour un même niveau de responsabilité, de compétences et de résultats, le cas échéant.



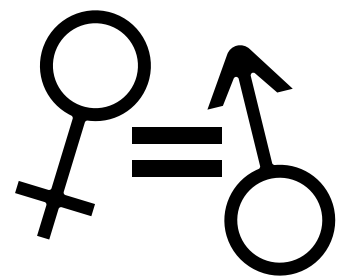
ÉCART DU TAUX D'AUGMENTATIONS INDIVIDUELLES ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

En 2024, la société a obtenu un score de 35 points sur 35 à l'indicateur. La société doit maintenir ce score.



NOMBRE DE SALARIÉS DU SEXE SOUS-REPRÉSENTÉ PARMIS LES 10 PLUS HAUTES RÉMUNÉRATIONS

En 2023, COLOR FOODS avait obtenu la note de 5/10 pour le quatrième indicateur, avec 3 hommes et 7 femmes parmi les plus hautes rémunérations. En 2024, grâce à nos efforts en matière d'égalité professionnelle, nous avons atteint la note maximale de 10/10. Nous restons engagés à promouvoir l'équité et la diversité au sein de nos équipes.



POURCENTAGE DE SALARIÉES REVENUES DE CONGÉ MATERNITÉ PENDANT L'ANNÉE DE RÉFÉRENCE ET AYANT BÉNÉFICIÉ D'UNE AUGMENTATION

Incalculable pour l'année 2024. La société reste toutefois **attentive à son respect.**

